

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015**

PRESENTS : Christian HEISON, Joanny CHAL, Martine VIBERT, Serge BOUVIER, Josiane LIEBERT, Bernard CHATEL, Elodie GOURY, Françoise ROBICHON-LIEVOIS, Isabelle GRUFFAT, Anne PINON, Claire BOUVET MUGNIER Christian REYNAUD

ABSENTS EXCUSES : Jacky GOURLAIN (pouvoir à LIEBERT Josiane),

Marc BAILLARGEAT (pouvoir à VIBERT Martine)

ABSENT : Jean-Laurent PERISSOUD

SECRETAIRE DE SEANCE : LIEBERT Josiane

Validation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 16 juin 2015.

**1. POLLUTION DU RUISSEAU DE PARMAND**

M le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée de l'enquête sur la pollution du Parmand suite à un déversement d'environ 4 tonnes de blé dans ce cours d'eau : pollution, très importante sur environ 500 m,

Ce ruisseau est sous surveillance de plusieurs associations environnementales et de la pêche.

**2. STATION SISMOLOGIQUE ET GEODESIQUE de SURGET**

Des travaux sont prévus pour l'aménagement de la station sismologique et de géodésique au dessus du hameau de Surget. La commune devra maintenir l'accès à la parcelle.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M le Maire à signer une convention avec l'Université Joseph Fournier de GRENOBLE.

**3. PERSONNEL COMMUNAL :**

✓ **modification de contrats de travail des agents communaux**

Pour palier à l'absence d'un agent en arrêt maladie, il est nécessaire de modifier les contrats de certains agents communaux affectés aux services scolaires (temps travail, taux horaire).

✓ **Rémunération d'intervenants pour les Temps d'Activité Péri-éducatifs**

2 nouveaux contrats seront signés pour la période 1 (de la rentrée de septembre aux vacances de Noël)

✓ **Recrutement d'un agent technique**

Suite au départ d'un agent technique, la commune engage une réflexion avec la commune de Lornay en vue d'une éventuelle mutualisation de services de leur agent technique.

**4. CCAS**

Le Conseil Municipal a voté la subvention de 5000€ prévue au budget au profit du CCAS de la commune pour financer ses activités.

**5. ADMISSION EN NON VALEUR**

Suite à l'annulation d'un permis de construire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'admission en non-valeur de la taxe Locale d'Equipement

**Le Maire de Moye**

**Christian HEISON**